

**Compte-rendu
Conseil de la Communauté du
Jeudi 17 avril 2008**

Présents :

MM. F. AIZAC, S. ALMODOVAR, A. ANDREYON, L. BELLICARD, S. BEOLET, G. BONNEFON, F. BOUCHAUD, F. BROTTES, M. BRUNELLO, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, R. COLLIAT, MH. COSTA, M. COUVERT, JM. DAUNIZEAU, JP DURAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, P. JANOLIN, J. JURADO, O. LEGATE, O. LEROUX, P. LEVASSEUR, C. MALIA, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, C. MONTEIL, T. PLACETTE, S. PONS, T. POUCHOT, P. RAMOUSSE, C. ROCCA, A. RUCHE, O. SALVETTI, M. SOWINSKI, F. STEFANI, M. TERUEL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANCHIN.

Excusés :

MM. P. BAGA, F. CEVA, E. FORTIER (pouvoir à J. JURADO), C. GLOECKLE (pouvoir à G. FASTIER), P. MORAND (pouvoir à P. LEVASSEUR), C. VIDAL (pouvoir à R. COLLIAT).

Madame Marie-Hélène COSTA a été nommée secrétaire de séance.
En préambule, François BROTTES procède à l'appel des conseillers communautaires.

I – Election du Président

Sous la Présidence de Monsieur Robert COLLIAT, doyen de séance, le Conseil Communautaire a procédé à l'élection du Président de La COSI.

Un candidat est présenté par M. CHARBONNEL, maire de Le Versoud :

- Monsieur Olivier LEROUX, Conseiller Municipal à Crolles.

Les électeurs sont au nombre de 46 ; sont présents 40 votants et 4 pouvoirs ont été remis au Président de séance. Ces 4 pouvoirs concernent respectivement : Madame Evelyne FORTIER qui a donné pouvoir à Monsieur Joseph JURADO , Monsieur Claude GLOECKLE qui a donné pouvoir à Monsieur Georges FASTIER, Madame Patricia MORAND qui a donné pouvoir à Madame Patricia LEVASSEUR, Monsieur Christophe VIDAL qui a donné pouvoir à Monsieur Robert COLLIAT.

Un premier tour de scrutin a lieu qui fait apparaître :

- 40 voix pour Monsieur Olivier LEROUX
- 4 bulletins blancs

Monsieur Olivier LEROUX est donc élu, à la majorité des membres présents, Président de La COSI.

II – Fixation du nombre de vice-présidents

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant à 30% maximum de l'organe délibérant le nombre de vice-présidents, Monsieur le Président propose de porter à 12 le nombre de vice-Présidents de La COSI.

Le Conseil de la Communauté de Communes, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions, fixe le nombre de vice-Présidents de La COSI à 12.

III – Création des vice-présidences et d'un délégué communautaire

Vu la délibération n°1133 fixant le nombre de vice-présidences à 12, le Conseil de la Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de créer les vice-présidents et le conseiller communautaire délégué suivants :

- 1^{er} vice-président délégué à l'Evolution de l'intercommunalité
- 2^{ème} vice-président délégué au suivi des projets d'aménagements
- 3^{ème} vice-président délégué au personnel
- 4^{ème} vice-président délégué aux finances
- 1 vice-président délégué à l'Economie et l'emploi
- 1 vice-président délégué à l'Agriculture et l'environnement
- 1 vice-président délégué aux Sports
- 1 vice-président délégué à la Culture et au Tourisme
- 1 vice-président délégué aux Déplacements et à l'aménagement de l'espace
- 1 vice-président délégué au Logement
- 1 vice-président délégué aux « Personnes Agées et handicapées »
- 1 conseiller communautaire délégué à l'Alliance / Pôle technologique de Crolles

IV – Election des vice-présidents et d'un conseiller délégué de La COSI

Vu les délibérations n°1333 et n°1334, Monsieur le Président propose de passer à l'élection des 12 vices-présidents et du conseiller communautaire délégué.

Sont élus à la majorité des membres présents, moins 4 voix contre et un vote blanc :

- Monsieur Daniel CHARBONNEL (maire du Versoud) : 1^{er} vice-président délégué à l'Evolution de l'intercommunalité
- Monsieur Thierry POUCHOT (commune Villard-Bonnot) : 2^{ème} vice-président délégué au suivi des projets d'aménagements
- Monsieur Robert COLLIAT (maire de Champ Près Frogès) : 3^{ème} vice-président délégué au personnel
- Monsieur Georges FASTIER (commune de Crolles) : 4^{ème} vice-président délégué aux finances
- Monsieur Claude MALIA (maire de Frogès) : vice-président délégué à l'Economie et l'Emploi
- Monsieur Albert ANDREVON (maire de Lumbin) : vice-président délégué à l'Agriculture et Environnement

La COSI - Communauté de Communes du Moyen Grésivaudan

- Monsieur Daniel CHAVAND (maire de Villard-Bonnot) : vice-président délégué aux Sports
- Monsieur Jean-Paul DURAND (maire de La Pierre) : vice-président délégué à la Culture et Tourisme
- Monsieur Francis GIMBERT (commune de Crolles) : vice-président délégué aux Déplacements et aménagement de l'espace
- Monsieur Philippe VOLPI (maire de La Terrasse) : vice-président délégué au Logement
- Monsieur François STEFANI (maire de Tencin) : vice-président délégué aux « Personnes Agées & handicapées »
- Monsieur François BROTTES (maire de Crolles) : conseiller communautaire délégué à l'Alliance / Pôle technologique de Crolles

Il est précisé que l'attribution du 12^{ème} vice-président se fera ultérieurement.

V – Désignation délégués au Syndicat Mixte du Pays du Grésivaudan

Monsieur le Président rappelle que la COSI adhère au Syndicat Mixte du Pays du Grésivaudan créé par arrêté préfectoral le 1er août 2003 et que conformément à l'article 9 de ses statuts, il convient de désigner 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants.

En conséquence, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne :

| Titulaires | Suppléant | Commune |
|--------------------|--------------------------|-------------------------|
| Robert COLLIAT | Sylvie ALMODOVAR | Le Champ Près Froges |
| Geneviève BONNEFON | Stéphanie PONS | La Terrasse |
| Albert ANDREVON | Marc SOWINSKI | Lumbin |
| Jean-Paul DURAND | Thierry PLACETTE | La Pierre |
| Claude MALIA | Jean-Michel DAUNIZEAU | Froges |
| Laurence BELLICARD | Olivier LEGATE | Bernin |
| Joël MARSEILLE | François STEFANI | Tencin |
| Thierry POUCHOT | Michèle COUVERT | Villard-Bonnot |
| Daniel CHAVAND | Clara MONTEIL | Villard-Bonnot |
| Daniel CHARBONNEL | Evelyne FORTIER | Le Versoud |
| Patrick JANOLIN | Joseph JURADO | Le Versoud |
| Claude GLOECKLE | Patricia LEVASSEUR | Crolles |
| François BROTTES | Francis GIMBERT | Crolles |

VI – Désignation délégués au Symbhi

Monsieur le Président rappelle que la COSI a intégré en tant que membre financeur le SYMBHI conformément à l'arrêté préfectoral n°2007- 05084 du 8 Juin dernier et qu'il convient de désigner 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour représenter la COSI au sein du conseil syndical du SYMBHI.

En conséquence, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne :

| Titulaires | Commune | Suppléants | Commune |
|--------------------|-------------------|--------------------|----------------|
| Gilbert ZANCHIN | La Terrasse | Serge BEOLET | Villard-Bonnot |
| Robert COLLIAT | Champ-Près-Frogès | Philippe VIEILLE | Bernin |
| Arnaud RUCHE | Frogès | Patricia MANJARRES | Lumbin |
| Patricia LEVASSEUR | Crolles | Thierry PLACETTE | La Pierre |
| François STEFANI | Tencin | Patrick JANOLIN | Le Versoud |

VII – Désignation délégués CDEC

Monsieur le Président rappelle que La COSI est susceptible de siéger à une réunion de la CDEC dont il est membre de droit lorsque le dossier présenté concerne son territoire ; il expose qu'il convient de désigner deux vice-présidents pour représenter la COSI au sein de la CDEC en cas d'empêchement du Président.

En conséquence, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Monsieur Claude MALIA : maire de Frogès
- Monsieur Daniel CHARBONNEL : maire de Le Versoud

pour représenter le Président à la CDEC en cas d'empêchement de celui-ci.